



UN OISEAU VIENT DE HEURTER UNE VITRE NON SIGNALÉE PAR UN MARQUAGE OU MALGRÉ DES SILHOUETTES ANTI-COLLISIONS. QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

S'il heurte la vitre de front, l'oiseau risque de se briser la nuque, et le plus souvent il tombe mort au sol. Lorsqu'il arrive de côté, parfois le choc est amorti. Il tombe alors au sol, titube, puis il gagne un perchoir où il se remet du choc.

Il est alors nécessaire de capturer l'oiseau afin de le placer dans un carton au calme et hors d'atteinte d'éventuels prédateurs. Au cours des heures suivantes, cet oiseau blessé, survivra ou périra, car souvent des lésions importantes se produisent (fractures, hémorragie interne, ..) dont l'issue peut être fatale.

Si l'état de santé de l'oiseau le permet, vous pourrez essayer de le relâcher, en vous assurant qu'il n'y a pas de prédateurs à proximité (chats, chiens, rapaces...).

Si l'oiseau n'arrive pas à s'envoler correctement ou s'il est toujours étourdi, n'attendez pas appelez au plus vite le centre de sauvegarde habilité. Contactez le siège social de la LPO France au 05 46 82 12 34 ou [consultez le site internet de la LPO.](#)

CONNAÎTRE LES RÉFLEXES... QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- **Capturez-le** avec prudence, avec précaution et sans précipitation, à l'aide d'un tissu épais (serviette, vêtement...). Maintenez-lui les ailes collées au corps et la tête cachée. S'il s'agit d'un rapace, faites bien attention aux serres et aux coups de bec. Utilisez des gants de cuir type jardinage.
- **Vous êtes responsable de l'oiseau : Veillez à ne jamais l'exhiber.** Ce stress supplémentaire risquerait d'aggraver son état.
- **Ne lui donnez ni à manger ni à boire**, car vous risqueriez de l'étouffer ou de lui donner une nourriture inadaptée.
- **Isolez-le.** Placez-le dans un carton adapté à sa taille et dans une pièce calme et tempérée. Ne le mettez pas en cage, il risquerait de se blesser davantage. Évitez un modèle trop grand où l'oiseau sera ballotté pendant le transport. Percez quelques trous pour l'aération (évitez les ouvertures trop grandes) et placez du papier journal dans le fond. Quel que soit son état ne gardez pas l'oiseau plusieurs jours.
- **Si l'oiseau est blessé, appelez rapidement** le centre de sauvegarde le plus proche de votre domicile afin de suivre les conseils prodigués en fonction de l'état de l'oiseau.
Pour le transport de l'oiseau vers un centre de sauvegarde : pensez à bien refermer le carton et collez sur le carton une feuille de renseignements en y inscrivant la date, le lieu et la circonstance de la découverte (« choc baie vitrée »). Indiquez votre nom, adresse, numéro de téléphone. Précisez l'espèce si vous la connaissez et ajoutez sur le carton de façon voyante « OISEAU VIVANT / NE PAS OUVRIR / MANIPULER AVEC PRECAUTIONS ».

VOUS POUVEZ AIDER LES OISEAUX EN DÉTRESSE EN EFFECTUANT LES PREMIERS GESTES ESSENTIELS À LEUR SURVIE, MAIS, ATTENTION, LA LÉGISLATION EST STRICTE.

Afin d'éviter le trafic d'oiseau, la loi française interdit aux particuliers de capturer, détenir et soigner chez eux des oiseaux sauvages, sans autorisation spécifique, sous peine de 15 000 € d'amende. Vous devez donc faire appel à des professionnels (personnels de centre de sauvegarde LPO par exemple) qui interviendront à vos côtés.

Cependant, l'administration, par l'instruction du 14 mai 1993 et dans la circulaire du 12 juillet 2004 a reconnu la notion d'« animal en détresse » et a implicitement accordé une dérogation aux particuliers qui ramassent un animal blessé et le transportent vers un centre de sauvegarde, à condition que ce transport s'effectue dans les meilleurs délais et par le chemin le plus direct. Il est néanmoins conseillé d'informer le centre de sauvegarde avant tout transport.